

Le Président du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020 - 32 du Comité Syndical en date du 22 septembre 2020 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu le Budget Primitif,

Considérant le marché N° 18007 – Aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne à Rombas ; et notamment le lot N° 2 « VRD - Aménagements qualitatifs et mobilier urbain », attribué à la société MULLER TP – ZAC Belle-Fontaine – 57780 ROSSELANGE,

Considérant la décision du Président N° DP 2022-22 en date du 22 septembre 2022, relative à la signature d'un avenant n° 1 au marché n° 18007 – Aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne à Rombas, et notamment au lot N° 2 « VRD – Aménagements qualitatifs et mobilier urbain », avec la société MULLER TP – ZAC Belle-Fontaine – 57780 ROSSELANGE, pour la réalisation de travaux pour la création de la « Voie Nouvelle » sur le site des Portes de l'Orne,

Considérant la décision du Président N° DP 2022-29 en date du 09 novembre 2022, acceptant la société A TECH, 6 rue du Malambas – 57280 HAUCONCOURT, en qualité de sous-traitant de la société MULLER TP – ZAC Belle-Fontaine – 57780 ROSSELANGE, attributaire du lot 02 « VRD - Aménagement qualitatif et mobilier urbain » du marché n° 18007 – Aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne à Rombas, pour la fourniture et la mise en œuvre d'enrobés, pour un montant de 17 361,00 € H.T,

Considérant la diminution du montant de la prestation du sous-traitant,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : de ramener le montant des travaux sous-traités par la société MULLER TP ZAC Belle Fontaine, rue de la Promenade 57 780 ROSSELANGE à la société A TECH, 6 rue Malambas - 57280 HAUCONCOURT, de 17 361,00 € H.T. à 17 021,84 € H.T., soit une diminution de 339,16 €, dans le cadre de l'avenant 1 au marché N° 18007 - Travaux pour la création de la voie nouvelle sur le site des Portes de l'Orne pour desservir l'agrafe paysagère - LOT 2 VRD « Aménagements qualitatifs et mobilier urbain ».

Rombas, le 26 janvier 2023
Affichage au siège le 30 JAN 2023

Le Président,



Lionel FOURNIER

réception en préfecture
057-200056190-20230126-DP2023-05-AU
Date de télétransmission : 27/01/2023
Date de réception préfecture : 27/01/2023